



PREPICO 2
PROJET DE RELANCE DE LA PRODUCTION
PISCICOLE CONTINENTALE

Termes de Référence pour le Recrutement d'un Consultant en Gestion d'Entreprise

1. Présentation du Projet de Relance de la Production Piscicole Continentale (PREPICO2)

Le Projet est un projet de coopération technique entre le Japon et la Côte d'Ivoire concernant la promotion de la pisciculture continentale, qui a débuté en 2021 et dont la mise en œuvre est prévue jusqu'en avril 2027. L'objectif principal du Projet est d'atteindre 8 000 tonnes de production par an dans la zone de mise en œuvre du Projet (7 régions entourant le District Autonome d'Abidjan) d'ici la fin du Projet ; alors que la production actuelle est estimée à environ 1800 tonnes. Le Projet met l'accent sur la commercialisation de l'activité piscicole, impliquant non seulement les pisciculteurs, mais divers acteurs, tels que les coopératives, les courtiers, les magasins et restaurants, le secteur financier, ainsi que les éleveurs d'alevins, les producteurs d'aliments, etc. Le Projet vise à collaborer au niveau du gouvernement, à l'amélioration du mécanisme d'incitation de la chaîne de valeur, à la promotion des ventes de poisson d'élevage et des pisciculteurs, à l'amélioration du volume et de la qualité de la production. Le cadre logique (Annexe A) et le prospectus (Annexe B), qui résument les informations basiques du Projet sont présentés en Annexe de ces TdR.

2. Contexte

Afin de promouvoir une pisciculture orientée vers le marché, le projet vise à renforcer la capacité de production et de commercialisation des producteurs motivés à travers l'introduction de l'approche SHEP, qui est une méthode de commercialisation qui oriente les producteurs à se tourner vers le marché c'est-à-dire « *produire pour vendre et non produire et vendre* ». Le projet prévoit également d'encourager les producteurs compétitifs à améliorer leur productivité et à développer leurs activités de production et commercialisation à travers l'introduction de nouveaux systèmes de production et d'activités pilotes de commercialisation. En outre, afin d'encourager les nouveaux acteurs et les investisseurs dans le secteur aquacole qui serait la condition préalable pour atteindre l'objectif de production du projet qui est de 8 000 tonnes de poissons d'élevage, il est prévu de développer un programme de soutien aux anciens et nouveaux acteurs en matière technique et de gestion. L'image des activités planifiées de la composante concernée par ces TdR sont présentées à l'Annexe C.

Pour mettre en œuvre ces activités, il est essentiel de disposer d'un consultant spécialisé en **gestion d'entreprise**. Son rôle sera de :

- Fournir des conseils aux producteurs sur la rentabilité, la pertinence des plans d'opérations et de financements allant de l'approvisionnement, jusqu'à la production et de l'expédition jusqu'à la vente des poissons, afin qu'ils élaborent eux-mêmes des plans de commercialisation / production.
- Fournir des conseils en comptabilité aux producteurs afin de garantir la mise en œuvre de leur plan en termes de financement.
- Collecter et diffuser des informations relatives à la gestion piscicole pour les nouveaux arrivants et investisseurs concernant la rentabilité, les risques et barrières à l'entrée dans ce secteur.

Le consultant serait recruté localement, et devrait maîtriser non seulement le secteur aquacole en Côte d'Ivoire, mais aussi les différents systèmes d'appuis techniques et financiers aux petits et moyens acteurs dans le secteur de la pisciculture.

3. Objectifs et résultats escomptés

Les services du consultant ont pour objet de contribuer à la réalisation dans un premier temps du résultat 2 : « Les capacités de gestion d'entreprise, de production et de commercialisation des acteurs de la chaîne de valeur des poissons d'élevage sont renforcées » et dans un second temps, celui du résultat 4 : « L'environnement institutionnel lié au secteur aquacole est amélioré ». Il est tenu d'atteindre plus précisément les objectifs des indicateurs 2-3 : « Au moins 30 % du nombre de producteurs tiennent des comptes » et ceux du 4-2 : « Au moins 80 nouveaux acteurs intègrent la chaîne de valeur » du cadre logique du Projet.

Les résultats spécifiques attendus sont les suivants :

Résultat spécifique 1 : La capacité de gestion des producteurs est améliorée à travers des conseils à la planification de la commercialisation / production en matière de gestion d'entreprise.

Résultat spécifique 2 : Les modèles de gestion piscicole sont établis à travers des conseils aux activités pilotes de commercialisation et aux nouveaux systèmes de production.

Résultat spécifique 3 : Les nouveaux investissements dans le secteur piscicole sont encouragés à travers des informations fournies aux nouveaux acteurs et investisseurs relatives à la gestion piscicole.

4. Durée du contrat

Du 1er juillet 2023 - 31 mars 2024 (9 mois)

**Ce service étant nécessaire pendant toute la période du projet, il est envisagé de conclure le contrat sur une base annuelle (12 mois) à partir de l'année suivante.*

5. Activités

Résultat spécifique 1 : La capacité de gestion des producteurs est améliorée à travers des conseils à la planification de la commercialisation / production en matière de gestion d'entreprise.

Activité 1-1 : Donner des conseils aux producteurs piscicoles de la zone du projet pour leur permettre de développer un « plan de commercialisation / production » afin d'augmenter la vente de poisson de pisciculture sur les marchés cibles.

Activité 1-2 : Soutenir la mise en œuvre du « plan de commercialisation / production », et fournir des conseils aux producteurs pour qu'ils puissent revoir les résultats de leur plan et l'améliorer.

**Les activités 1-1 et 1-2 seront organisées conjointement avec l'équipe de commercialisation et de production du projet, en utilisant l'approche SHEP.*

Activité 1-3 : Aider les producteurs à renforcer leur capacité en matière de comptabilité, telles que la tenue d'un registre, le calcul des revenus et des dépenses, afin d'améliorer la gestion de leurs activités.

Résultat spécifique 2 : Les modèles de gestion piscicole sont établis à travers des conseils aux activités pilotes de commercialisation et aux nouveaux systèmes de production.

Activité 2-1 : Fournir des conseils en matière de gestion sur les activités pilotes de commercialisation et de nouveaux systèmes de production qui seront expérimentés afin de s'assurer que les modèles sont viables pour les producteurs.

Activité 2-2 : Analyser les résultats des plans de commercialisation / production ainsi que les résultats des activités pilote de commercialisation et de nouveaux systèmes de production afin de proposer des modèles de gestion piscicole orientée vers le marché.

Résultat spécifique 3 : Les nouveaux investissements dans le secteur piscicole sont encouragés à travers des informations fournis aux nouveaux acteurs et investisseurs relatives à la gestion piscicole.

Activité 3-1 : Collecter et diffuser des informations utiles relatives à la gestion piscicole, tel que les modèles de gestion piscicole avec la rentabilité, les risques liés à la pisciculture, les programmes d'aide gouvernementaux pour les pisciculteurs etc., aux investisseurs intéressés par le secteur de la pisciculture afin d'encourager l'investissement dans ce secteur.

Activité 3-2 : Appuyer les activités de nouveaux acteurs et investisseurs sélectionnés, ceux qui ont un certain niveau de capacité, afin de promouvoir l'aquaculture orientée vers le marché.

6. Profil du candidat recherché

(1) Bac+5 (Master) ou un Diplôme équivalent en Comptabilité, Finance, Sciences économiques, Management ou équivalent ;

- (2) Expérience professionnelle dans le domaine du conseil en comptabilité, gestion d'entreprise ou en finance (au moins trois (03) ans d'expérience dans le domaine du conseil aux PME est souhaitable) ;
- (3) Expérience professionnelle souhaitable dans l'un des domaines de l'agriculture, de l'élevage ou de la pisciculture ;
- (4) Maîtrise en politique et système d'appui aux PME ;
- (5) Maîtrise de l'anglais souhaitable

7. Conditions du travail

- (1) Le consultant devra travailler en étroite collaboration avec les membres de l'équipe du projet composée d'experts japonais et d'homologues Ivoiriens. Le lieu de travail du consultant sera en principe le bureau du projet et il assistera autant que possible aux réunions du projet.
- (2) Pour les activités des résultats 1 et 2, le consultant collaborera étroitement avec les équipes de commercialisation et de production (surtout pour les activités 1-1 et 1-2), de sorte que chaque activité soit organisée en pleine harmonie.
- (3) Pour les activités du résultat 3, le consultant assure une collaboration étroite avec les agences gouvernementales telles que le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques et l'Agence des Petites et Moyennes Entreprises, les Institutions Financières, le PSTACI et d'autres projets.
- (4) En cas de nécessité de modifications en termes de contenu du TDR ou de calendrier, l'équipe du projet et le consultant travailleront dans la mesure que les deux parties se mettent d'accord, en fonction de l'avancement des activités du projet.

8. Rapports

- (1) Le consultant soumettra un rapport mensuel à la fin de chaque mois. Le rapport doit être vérifié par un Expert du Projet. Ce document constitue une pièce de justification pour les paiements mensuels.
- (2) Le consultant soumettra le plan de travail au démarrage du service. Le plan doit être vérifié par un Expert du Projet.
- (3) Le consultant soumettra un rapport final vers mi-mars. La structure de ce rapport doit être discutée en avance avec un Expert du Projet. Une ébauche du rapport doit être soumise à l'Expert du Projet fin-février. La version finale doit être vérifiée par un Expert du Projet. Ce document constitue une pièce de justification pour le paiement final.
- (4) Le consultant soumettra un rapport de mission, en cas il voyage hors d'Abidjan pour la raison du service, dans le délai de 5 jours ouvrables.

Annexe A : Cadre Logique du Projet

Nom du projet : Projet de relance de la production piscicole continentale par le développement de la chaîne de valeur des poissons d'aquaculture (PREPICO2)

Durée du projet : 5 ans et 6 mois (novembre 2021~avril 2027)

Organisations d'exécution : MIRAH (DA, DPSP, DF2VP, DOPAF)

Zone cible : Régions des Lagunes (District Autonome d'Abidjan), Sud-Comoé, Agneby-Tiassa, Grand-Ponts, Indénié-Djuablin et La Mé

Bénéficiaires directs : Pisciculteurs cibles, MIRAH, acteurs de la chaîne de valeur et acteurs des pays voisins (États membres du CPCO)

Bénéficiaires indirects : Pisciculteurs des autres régions, commerçants et consommateurs

Cadre logique du projet	Indicateur	Sources de vérification	Condition extérieur
<u>Objectif global</u> La contribution de l'aquaculture à la production nationale de poisson augmente	La production aquacole nationale atteint au moins 50 000 tonnes dans les 5 ans après l'achèvement du projet.	-Statistiques nationales	
<u>Objectif du projet</u> La pisciculture continentale est développée à travers l'approche orientée vers le marché.	La quantité de poissons d'élevage vendus à partir des zones du Projet augmente de 1800 tonnes à 8000 tonnes ¹ .	-Statistiques nationales -Etude de base et étude finale	-La volonté politique de l'État de Côte d'Ivoire n'arrête pas à accompagner le projet.
<u>Résultats escomptés</u> Résultat 1 La commercialisation du poisson d'élevage est améliorée dans la zone cible.	-1. La préférence d'achat de poisson d'élevage par les consommateurs augmente de 10 % ² à 40%. -2. Au moins 30% de chaque groupe d'acteurs de la chaîne de valeurs participent aux plateformes	-Etude de base et étude finale -Rapports de projet	-Aucune catastrophe naturelle n'entrave les activités du projet. -Aucune maladie grave des poissons ne se produit.

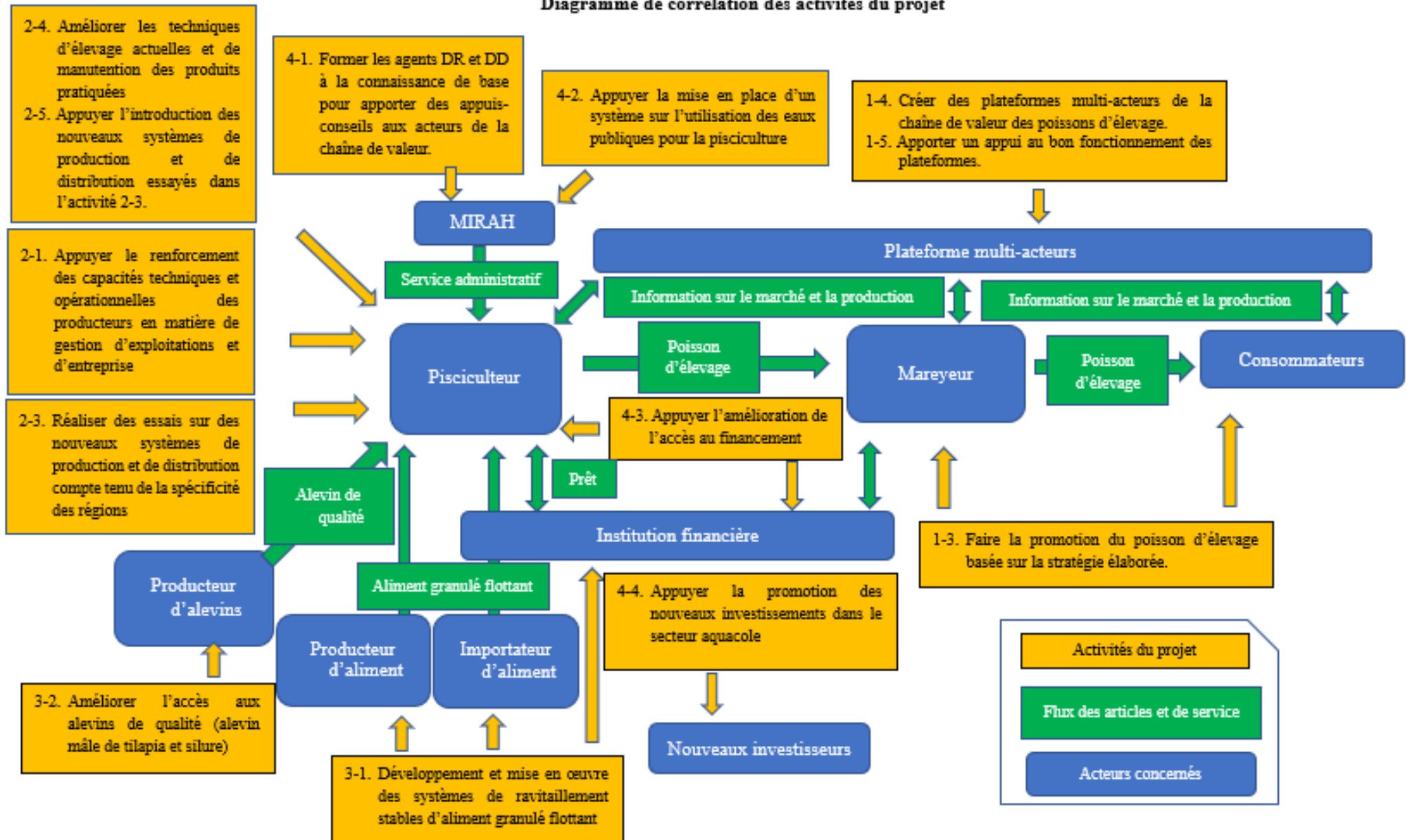
<p>Résultat 2</p> <p>Les capacités de gestion d'entreprise, de production et de commercialisation des acteurs de la chaîne de valeur des poissons d'élevage sont renforcées.</p>	<p>2-1. 30% de chaque groupe d'acteurs de la chaîne de valeur adhèrent aux organisations professionnelles</p> <p>2-2. Le nombre des équipements de la production intensive (cages) augmente de 500³ à 3000.</p> <p>2-3. Au moins 30% du nombre de producteurs tiennent des comptes.</p>	<p>Rapports de projet</p> <p>Etude de base et étude finale</p>	<p>La hausse anormale du prix d'intrants aquacole n'arrivera pas.</p>
<p>Résultat 3</p> <p>l'accès aux intrants piscicoles (aliments et alevins) de qualité est améliorée.</p>	<p>3-1. Le taux d'exploitation des structures piscicoles (la superficie des étangs) augmente de 50%⁴ à 80%.</p> <p>3-2. Le taux d'utilisation des alevins mâle du tilapia augmente de 25%⁵ à 70%.</p> <p>3-3. La quantité annuelle d'aliment granulé flottant fournie aux producteurs augmente de 1500 tonnes⁶ à 10 000 tonnes.</p>	<p>Etude de base et étude finale</p>	
<p>Résultat 4</p> <p>L'environnement institutionnel lié au secteur aquacole est amélioré</p>	<p>4-1. 10% des acteurs de la chaîne de valeur aquacole bénéficient de crédit.</p> <p>4-2. Au moins 80 nouveaux acteurs intègrent la chaîne de valeur.</p> <p>4-3. Au moins 30% des producteurs étendent leur activité.</p>	<p>Rapports de projet</p>	

Activités	Intrants	Conditions extérieures
-----------	----------	------------------------

<p>-1. Faire une étude socio-économique sur l'état actuel de la pisciculture de la zone cible en vue de la production et la commercialisation</p> <p>-2. Élaborer la stratégie de commercialisation du poisson d'élevage dans chaque segment du marché cible</p> <p>-3. Faire la promotion du poisson d'élevage basée sur la stratégie élaborée</p> <p>-4. Créer des plateformes multi-acteurs de la chaîne de valeur des poissons d'élevage.</p> <p>-5. Apporter un appui au bon fonctionnement des plateformes</p>	<p>Partie Japonaise</p> <p>-Envoie des experts :</p> <p>Conseiller principal, Économie agricole, Gestion d'entreprise, Technologie aquacole</p> <p>Production d'alevins, Production d'aliments pour animaux, Marketing, Administration/contrôle et évaluation/promotion</p>	<p>Partie Ivoirienne</p> <p>-Installation des Personnel Homologues</p> <p>-Salaires des homologues et frais de mission (y compris hébergement)</p> <p>-Bureau du Projet, Frais d'électricité et d'eau</p>	
<p>2-1. Appuyer le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des producteurs en matière de gestion d'exploitations et d'entreprise (principalement commercialisation et tenue des comptes).</p> <p>2-2. Sensibiliser à l'organisation des acteurs de la chaîne de valeur et appuyer leurs activités</p> <p>2-3. Réaliser des essais sur des nouveaux systèmes de production et de distribution compte tenu de la spécificité des régions</p> <p>2-4. Améliorer les techniques d'élevage actuelles et de manutention des produits pratiquées</p> <p>2-5. Appuyer l'introduction des nouveaux systèmes de production et de distribution essayés dans l'activité 2-3.</p>	<p>et relations publiques</p> <p>-Formation au Japon/pays tiers</p> <p>-Équipements : Véhicules, Matériels informatiques pour le bureau du Projet, Autres équipements, matériels et Aménagements selon le consensus des deux parties</p>	<p>-Frais de suivi-évaluation national et local, de l'amélioration de la visibilité du Projet, d'organisation des ateliers, des Relations Publiques,</p> <p>-Équipement des structures locales et nationales en charge de la mise en œuvre</p>	
<p>3-1. Développer et mettre en œuvre des systèmes de ravitaillement stables d'aliment granulé flottant</p>			

3-2. Améliorer l'accès aux alevins de qualité (alevin mâle de tilapia et silure)						
4-1. Former les agents DR et DD à la connaissance de base pour apporter des appuis-conseils aux acteurs de la chaîne de valeur 4-2. Appuyer la mise en place d'un système sur l'utilisation des eaux publiques pour la pisciculture 4-3. Appuyer l'amélioration de l'accès au financement 4-4. Appuyer la promotion des nouveaux investissements dans le secteur aquacole 4-5. Partager les connaissances acquises grâce au projet au niveau national et sous régional			<table border="1"> <tr> <th data-bbox="1648 256 2022 312">Préconditions</th> </tr> <tr> <td data-bbox="1648 312 2022 408">· Le budget du projet de la partie ivoirienne sera assuré.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1648 408 2022 740">· La volonté politique de l'État de Côte d'Ivoire accompagnera toujours le projet.</td> </tr> </table>	Préconditions	· Le budget du projet de la partie ivoirienne sera assuré.	· La volonté politique de l'État de Côte d'Ivoire accompagnera toujours le projet.
Préconditions						
· Le budget du projet de la partie ivoirienne sera assuré.						
· La volonté politique de l'État de Côte d'Ivoire accompagnera toujours le projet.						

Diagramme de corrélation des activités du projet



DESCRIPTION DU PROJET

Nom du Projet

Projet de Relance de la Production Piscicole Continentale par le développement de la chaîne de valeur des poissons d'aquaculture (PREPICO 2)

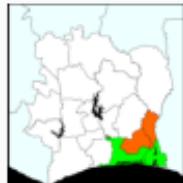
Durée du projet

Le projet dure cinq (05) ans et six (06) mois (août 2021 – mars 2027)

Zone d'intervention

Sud et Est de la Côte d'Ivoire

ZONE	REGION	CHEF LIEU
SUD	Abidjan	Abidjan
	Grands Ponts	Dabou
	Sud-Comoé	Aboisso
EST	Agnéby-Tiassa	Agboville
	La Mé	Adzopé
	Indénié-Djuablin	Abengourou



APPROCHE ET CONCEPT DU PROJET

Le projet fait la promotion d'une aquaculture orientée vers le marché plutôt que vers la production



ESPECES CIBLES

Tilapia du Nil
Oreochromis niloticus



Silures

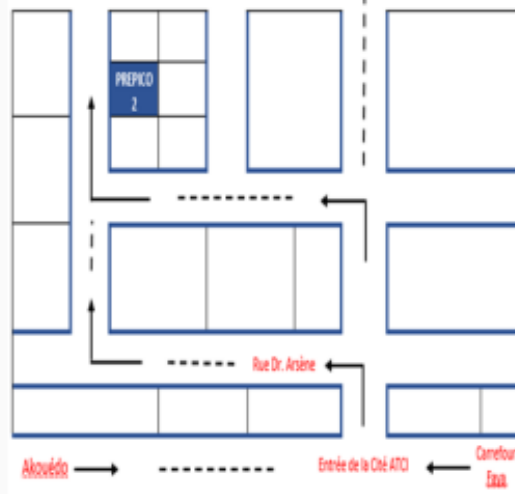


CONTACTS

+225 27 22 23 01 54

prepico2@gmail.com

Abidjan, Cocody Riviera
Faya, Cité ATCI



PROJET DE RELANCE DE LA PRODUCTION PISCICOLE CONTINENTALE PAR LE DEVELOPPEMENT DE LA CHAÎNE DE VALEUR DES POISSONS D'AQUACULTURE (PREPICO 2)

CONTEXTE DU PROJET

La Côte d'Ivoire regorge d'énormes potentialités aquacoles (04 grands fleuves, 03 complexes lagunaires, plusieurs grands lacs et plusieurs infrastructures piscicoles).

La Pisciculture est actuellement pratiquée sur une bonne partie du territoire ivoirien. Cependant, elle ne peut pas encore satisfaire la demande nationale en poisson estimée à 500 000 tonnes.

La production nationale (pêche et aquaculture cumulées) est de 110 000 tonnes (MIRAH, 2019), elle ne couvre que 26% de la consommation nationale avec une contribution de l'aquaculture de l'ordre de 4%.

Ce déficit est couvert par l'importation, avec plus de 390 000 tonnes de poissons importés par an d'où l'importance du développement de l'aquaculture.

Ainsi, la Politique Nationale de Développement de l'Elevage, de la Pêche et de L'Aquaculture (PONADEPA 2021 – 2025), adopté par le gouvernement le 19 janvier 2022, vise à impulser l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales et halieutiques en cohérence avec les principes de protection environnementale, l'amélioration de la gouvernance du secteur et l'amélioration des moyens d'existence des acteurs.

Afin de permettre à la pisciculture d'apporter sa contribution substantielle à la réalisation de la Stratégie Nationale de Développement de l'Aquaculture (SNDA), le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH), en collaboration avec l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), a initié la seconde phase du projet de relance de la production piscicole continentale en Côte d'Ivoire (PREPICO).



OBJECTIF DU PROJET

Développement de la pisciculture à travers l'approche orientée vers le marché avec l'augmentation de la quantité de la vente de poisson et du revenu des acteurs de chaîne de valeur dans les zones cibles.

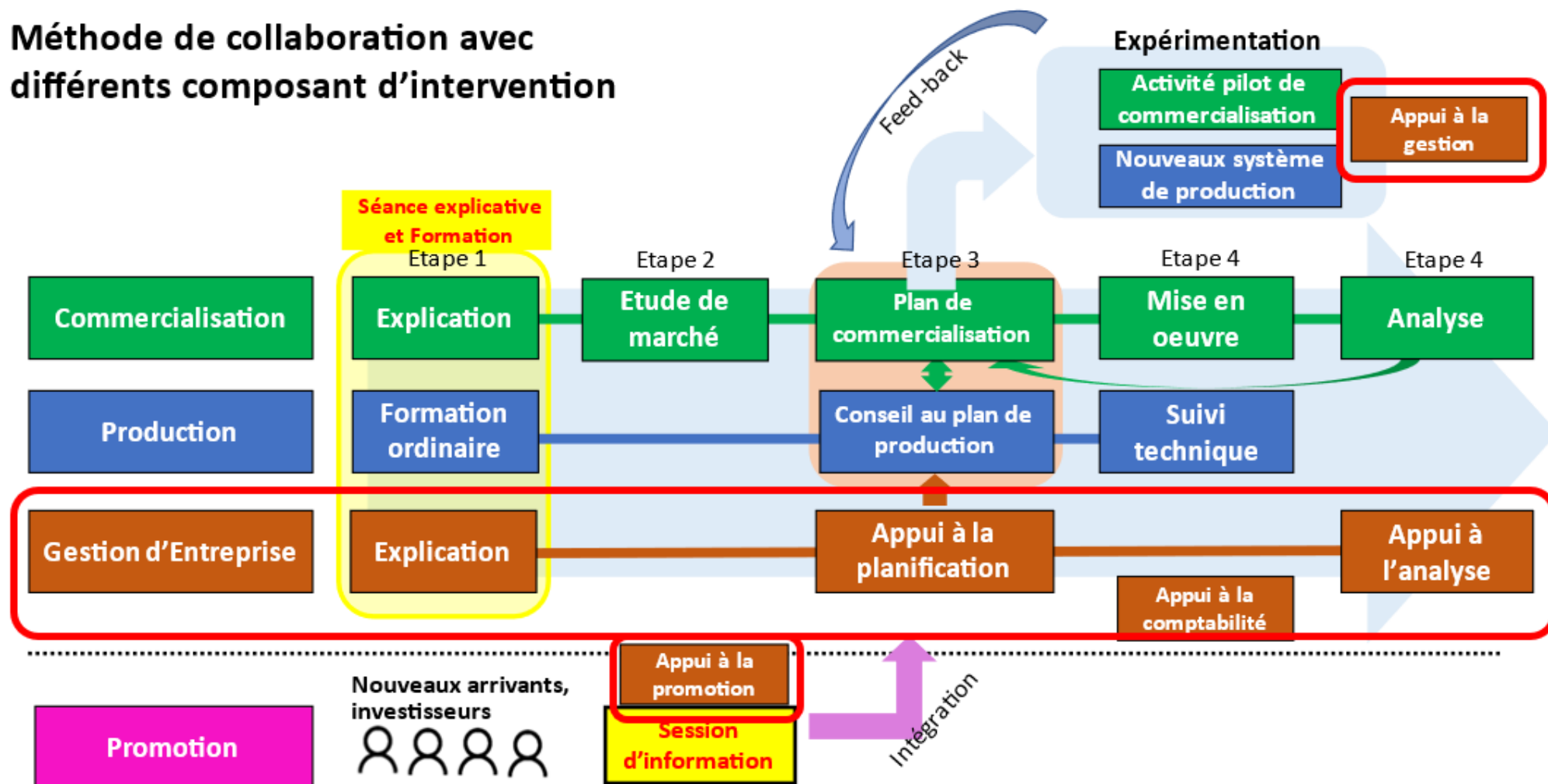
RESULTATS ESCOMPTÉS

- 1 La commercialisation du poisson piscicole dans la zone cible est améliorée ;
- 2 Les capacités de gestion d'entreprise, de production et de commercialisation des pisciculteurs sont renforcées ;
- 3 L'accès aux intrants piscicoles (telle que les aliments et alevins) de qualité est amélioré ;
- 4 L'environnement institutionnel d'investissement pour la pisciculture est amélioré.

DEROULEMENT DU PROJET



Méthode de collaboration avec différents composant d'intervention



Promouvoir les nouveaux arrivants d'investir dans le secteur d'aquaculture et de les intégrer aux activités ci -dessus